

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : **24 mars 2017**
Date d'affichage : **24 mars 2017**

SEANCE DU 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLERE, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER), Claude RAYNAUD.

Absent ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
André DEMAY a donné pouvoir à Jeanne DEBITON

Absent :

Roland GENESTIER, Pascal ROUGIER

Secrétaire de séance : M^{me} Fabienne GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2017-49 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NORD LIMAGNE**

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 30 mars 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016,

Vu la délibération en date du 22 juin 2016 (n°2016-64) approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération en date du 09 novembre 2016 (n°2016-85) approuvant la décision modificative n°2,

Vu les conditions d'exécution du budget 2016,

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2016 du budget principal arrêté comme suit

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2016	3 878 922.16 €	3 940 309.22 €	61 387.06 €
Excédent 2015 reporté	-	3 399 875.64 €	3 399 875.64 €
Résultat de clôture	3 878 922.16 €	7 340 184.86 €	3 461 262.70 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2016	443 437.59 €	543 249.36 €	99 811.77 €
Excédent 2015 reporté	-	586 198.18 €	586 198.18 €
Reste à réaliser 2016	177 381.34 €	-	-177 381.34 €
Résultat de clôture	620 818.93 €	1 129 447.54 €	508 628.61 €

COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par la trésorière de Luzillat et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la communauté de communes,


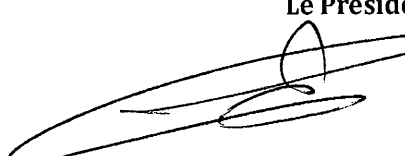
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion,

→ **Sous la présidence de Jean-Claude PAPUT, après que le Président se soit retiré de la séance, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- d'arrêter le compte administratif du budget principal 2016 de la communauté de communes Nord Limagne comme indiqué ci-dessus ;
- de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Éric GOLD

Certifiée exécutoire compte-tenu
de la transmission à la Sous-Préfecture,
le 11/04/17
et de la publication, le 12/04/17
A Aigueperse, le _____
Le Président,

